



Renvoyez ce document complété, daté et signé à l’adresse indiquée ci-contre

Mail : [fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be](mailto:fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be)

## Taxes véhicules : Demande d’exemption

Ce formulaire est valable pour toute demande d’exemption **excepté celle pour usage occasionnel du véhicule** pour laquelle nous vous invitons à utiliser le formulaire spécifique.

### 1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

#### 1.1. IDENTIFICATION

Vous êtes une :

Personne physique

Nom : ..... Prénom : .....

N° de registre national (*au verso de la carte d’identité*) : ... ..

Personne morale

Dénomination : .....

N° BCE : 0 ... ..

#### 1.2. ADRESSE

Rue : ..... Numéro : ... .. Boîte : ... ..

Code postal : ... .. Localité : .....

#### 1.3. CONTACT

Téléphone (de préférence GSM) : ... ..

Adresse mail : .....

### 2. EXEMPTION

#### 2.1. VÉHICULE CONCERNÉ

Marque : ..... Type : .....

Immatriculation : ... .. N° de châssis : .....

#### 2.2. INSTALLATION L.P.G.

Ce véhicule est équipé d’une installation L.P.G. (gaz) :  OUI  NON

## 2.3. AFFECTATION

Ce véhicule est affecté exclusivement :

- à l'usage d'infirme (cécité complète, paralysie entière ou amputation des membres supérieurs, invalidité permanente d'au moins 50 % des membres inférieurs) **comme moyen de transport personnel** <sup>(1)</sup>
  - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;  
- l'attestation de reconnaissance d'infirmité à obtenir auprès du **SPF Sécurité Sociale** (Direction générale Personnes handicapées – Centre Administratif Botanique, Boulevard du jardin Botanique 50 bte 150 à 1000 Bruxelles). **Aucun autre type d'attestation n'est accepté.**
  - Si demande relative à un enfant de plus de 18 ans : joindre une copie du jugement du Juge de Paix déclarant l'enfant majeur incapable et le plaçant sous administration provisoire de ses parents ou d'un des parents.
- à l'usage de grands invalides de guerre (invalidité d'au moins 60 %) **comme moyen de transport personnel** <sup>(1)</sup>
  - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;  
- l'attestation de reconnaissance d'invalidité de guerre à obtenir auprès du **Service Pension du Secteur public** (Place Victor Horta 40 – boîte 30 à 1060 Bruxelles) ou auprès du **SPF Sécurité Sociale** (service des Victimes de la Guerre, Square de l'Aviation 31 à 1070 Bruxelles). **Aucun autre type d'attestation n'est accepté.**
- à un service de taxis (voir dispositions du décret wallon du 18 octobre 2007)
  - Joindre la copie : - du certificat d'immatriculation du véhicule taxi ;  
- du certificat d'immatriculation du véhicule utilisé pour usage privé ;  
- de l'autorisation d'exploitation et de l'attestation liée au véhicule ;  
- de la plaquette d'identification.
- à la location de voiture avec chauffeur (voir dispositions du décret wallon du 18 octobre 2007)
  - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;  
- l'autorisation du Service public de Wallonie et l'attestation liée au véhicule ;  
- tout document prouvant la durée et la portée de la location.
- à l'usage d'ambulance → Joindre la copie du certificat d'immatriculation
- à un service spécialisé au transport de personnes voiturées ou à mobilité réduite
  - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;  
- l'autorisation de l'AVIQ ou de tout autre organisme compétent.
- en tant que véhicule forain
  - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation  
- l'attestation patronale délivrée par le SPF Economie.
- en tant que véhicule de sport interdit à la circulation (exemple : véhicule de rallye)
  - Joindre : - une attestation pour véhicule de compétition délivrée par une fédération reconnue (par exemple : l'ASAF) ; cet attestation est valable un an.  
- les 2 attestations du contrôle technique valable pour la compétition, mentionnant «véhicule interdit à la circulation» couvrant la période d'imposition pour laquelle l'exonération est demandée (cet attestation ayant une validité de 6 mois, il y a donc 2 attestations par exercice d'imposition à fournir)

<sup>(1)</sup> Dans le cas d'une demande d'exonération d'un véhicule affecté exclusivement à l'usage de d'infirmités ou de grands invalides de guerre, merci de compléter la formule d'engagement :

*Je m'engage à utiliser le véhicule pré-décrit exclusivement dans les conditions prévues par la loi. Ce véhicule sera affecté exclusivement aux déplacements de la personne handicapée mentionnée ci-dessous :*

Nom : ..... Prénom : .....

N° de registre national (au verso de la carte d'identité) : ... .. - ... ..

**Date :** ... .. / ... .. / ... .. **Signature (obligatoire) :**

Demande d'exemption sur base de l'article 5 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous à la page « Vie privée » de notre site [www.finances.wallonie.be](http://www.finances.wallonie.be)